

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue mercredi, le 14 février 2024, les élu.e.s ont adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 24-494 : Relatif à une modification du règlement n° 10-321 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ce règlement peut le consulter au siège social de la MRC au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini, sur le site Internet de la MRC au : <https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/avis-public/>, ou au bureau de chaque municipalité locale du territoire de la MRC.

Le règlement ci-haut entrera en vigueur lorsque toutes les dispositions auront été complétées conformément à la loi.

FAIT ET DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint

- *Affiché sur le site Internet de la MRC*
- *Publié dans le journal « Nouvelles Hebdo », édition du 28 février 2024*